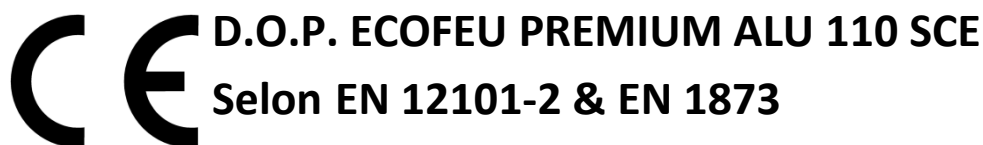


DECLARATION DES PERFORMANCES DE LANTERNEAUX PONCTUELS

Selon règlement de produit de construction UE N°305/2011



2. Désignation de la Gamme : ECOFEU PREMIUM ALU 110 SCE

Variantes des produits concernés : ECOFEU PREMIUM ALU 110 SCE PN - EL - TC

4. Nom – raison sociale du Fabricant :

Kingspan Light + Air - 31 rue Nicéphore Niepce - 69800 Saint Priest- France

3.1 Description du produit :

- à simple vantail, selon configuration de la commande :
- costière métallique HT mini 400 mm
- plage dimensionnelle : taille unique 100 x100 cm

3.1 Options possibles :

- Dispositif antichute 1200 Joules en fil Ø6 mm : (REO)
- Contacteurs de position et de sécurité : (CP)
- Défecteur : (HPA)
- Sans dispositif thermique : (STH)
- Cadenas : (C)
- Main courante : (MC)
- Barre d'accroche échelle : (BAE)

3.2 Usage prévu : TOITURE

3.2 Conditions d'utilisation et de mise en œuvre liées aux performances certifiées :

Inclinaison maximale autorisée de l'appareil dans la toiture : 15°

6. 7. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :

L'organisme FIRES N°1396 a délivré un certificat de constance des performances conformément à l'annexe ZA de la norme EN 12101-2 : 2003 selon système 1 en s'appuyant sur l'inspection initiale de l'usine, du contrôle de production en usine et la surveillance continue du contrôle de production en usine

Certificat CE N°1396-CPR-0120

9. Performances déclarées :

Critères	Performances	Références Normatives
Surface géométrique d'ouverture SGO	1 m ²	EN 12101-2, § 6, annexe B
Température de déclenchement thermique	93°C / 110°C / 130°C / 140°C / 183°C	EN 12101-2, § 4.1
Ouverture du dispositif d'ouverture	Type B	EN 12101-2, § 4.3
Fiabilité	EL : Re 300 + 10000 aération (ouverture à 45°) PN, TC : Re 300	EN 12101-2, § 7.1, annexe C
Ouverture sous charge	Vitrage : SL 250 PCA, ALU : SL 500	EN 12101-2, § 7.2, annexe D EN 1873, § 5.4.2
Température ambiante basse	T(00)	EN 12101-2, § 7.3, annexe E
Charge éolienne	TC : WL 1500 EL, PN : WL 3000	EN 12101-2, § 7.4, annexe F EN 1873, § 5.4.1
Résistance à la chaleur	B300	EN 12101-2, § 7.5, annexe G EN 1873, § 5.6
Réaction au feu	PCA : B-S1,d0 / ALU ou vitrage : M0	EN 12101-2, § 7.5.2.1 EN 1873, § 5.5
Performance au feu extérieur	PND	EN 1873, § 5.7
Étanchéité à l'eau	Réussite	EN 1873, § 5.3

DECLARATION DES PERFORMANCES DE LANTERNEAUX PONCTUELS

Résistance choc – corps dur petite taille	Réussite	EN 1873, § 5.4.3.1
Résistance choc – 1200J	SB1200	EN 1873, § 5.4.3.2
Conductance thermique : Urc, ref300	Avec PCA 16/5 : 1.7 W/m².K - Arc = 3.34 m² Avec PCA 16/3 Aerotech : 1.5 W/m².K - Arc = 3.34 m² Avec PCA 32/5 : 1.4 W/m².K - Arc = 3.42 m² Avec ALU : 1.7 W/m².K - Arc = 3.42 m² Avec vitrage : 1.6 ou 1.7 W/m².K - Arc = 3.42 m²	EN 1873, § 5.9.2.1
Conductance thermique : plaques	PCA 16/5 : Ug = 2.1 W/m².K PCA 16/3 Aerotech : Ug = 1.5 W/m².K PCA 32/5 : Ug = 1.3 W/m².K ALU : Ug = 0.9 W/m².K Vitrage : Ug = 1.7 ou 1.8 W/m².K	EN 1873, §5.9.2.2
Isolation bruit aérien direct	Avec PCA 32/5 Rw=19 (0;0) dB Avec ALU Rw=24 (0;-2) dB Avec vitrage 6/16/44.2A Rw=31 (-1;-2) dB (Niveau d'intensité généré par la pluie : Lia=53 dB)	EN 1873, §5.10
Facteur transmission lumineuse plaque	PCA 16/5 opale : τ_{D65} = 0.46 PCA 16/5 incolore : τ_{D65} = 0.66 PCA 16/3 Aerotech : τ_{D65} = 0.67 PCA 32/5 opale : τ_{D65} = 0.38 PCA 32/5 incolore : τ_{D65} = 0.50 Vitrage : selon vitrage choisi	EN 1873, §5.1
Perméabilité à l'air	Classe AP = 0.20 *Valeur obtenue pour un essai réalisé sur un appareil de dimensions 1000x1000	EN 1873, §5.8
Durabilité	PCA : ΔA, Cu 0, Ku 0	EN 1873, § 5.2
Surface utile d'ouverture	Aa : 0.135	EN 12101-2, § 4.4

En cas de contestation les références des rapports d'essais, date de délivrance et nom du laboratoire pourront être communiquées par l'organisme notifié de l'autorité de surveillance.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par Raoul Roth, PDG, à Chaponnay. Mis à jour le 18/06/2019.

Nota : Les chapitres se réfèrent au règlement de produit de construction UE N°305/2011